

Compte rendu du conseil municipal du jeudi 24 mars 2016

Tous les conseillers municipaux étaient présents à l'exception de Florence CREACH et Morgane ESPRIT excusées

Budget Commune - Approbation du compte administratif 2015

M. Le Maire ne participant pas au vote, le conseil municipal (13 pour, 4 abstentions) adopte le compte administratif 2015 suivant :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	1 405 292.07 €	645 364.25 €
Recettes	1 989 560.72 €	885 360.89 €
Résultat	584 268.65 €	239 996.64 €

Vote des taux 2016

Suite à un vote à bulletin secret (14 pour, 4 contre), le conseil municipal décide d'augmenter les 2 taxes (taxe d'habitation et taxe foncière) de 1 % et de ne pas modifier le taux de la taxe foncière non bâtie.

Les taux votés sont les suivants pour 2016: Taxe d'habitation : 16.90%, Taxe foncière (bâti) : 24.10%, Taxe foncière (non bâti) : 50.37%

Budget Commune : Affectation du résultat 2015

Le conseil municipal (18 pour) décide d'affecter la somme de 584 268.65 € en section d'investissement.

Budget Commune : Vote du Budget primitif 2016

Le conseil municipal (14 pour, 4 contre) adopte le budget primitif arrêté comme suit :

Section de fonctionnement:	1 924 736.00€
Section d'investissement:	2 004 941.00€

Lotissement du Styvell : Approbation du compte administratif 2015

M. Le Maire ne participant pas au vote, le conseil municipal (13 pour, 4 contre) adopte le compte administratif 2015

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	24 313.90 €	99 930.67 €
Recettes	24 314.12 €	24 166.67 €
Résultat	0.22 €	-75 764.00 €

Budget Lotissement du Styvell : vote du budget primitif 2016

Le conseil municipal (14 pour, 4 contre) adopte le budget primitif arrêté comme suit :

Fonctionnement :	469 705.22 €
Investissement :	345 464.00 €

Budget SPANC : Approbation du compte administratif 2015

M. Le Maire ne participant pas au vote, le conseil municipal (17 pour) adopte le compte administratif 2015.

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	1 344.00 €	0.00 €
Recettes	2 831.63 €	0.00 €
Résultat	1 487.63 €	0.00 €

Budget SPANC : vote du budget primitif 2016

Le conseil municipal (18 pour) adopte le budget primitif arrêté comme suit :

- Fonctionnement :	2337.63 €
--------------------	-----------

- Investissement : 0.00 €

Budget Assainissement : Approbation du compte administratif 2015

M. Le Maire ne participant pas au vote, le conseil municipal, (17 pour), adopte le compte administratif 2015.

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	4 434.86 €	22 861.29 €
Recettes	12 846.50 €	3 323.51 €
Résultats	8 411.64 €	-19 537.78 €

Budget assainissement : Affectation du résultat 2015

Le conseil municipal (18 pour) décide de maintenir la somme de 4598.02 € en section de fonctionnement pour financer des travaux de nettoyage de la lagune de Penzé et d'affecter la somme de 3813.62 € en investissement.

Budget Assainissement : vote du budget primitif 2016

Le conseil municipal, (18 pour) adopte le budget primitif arrêté comme suit :

Fonctionnement : 12 923.51€

Investissement : 19 856.27€

Budget Maison Médicale : vote du budget primitif 2016

Le conseil municipal, (14 pour, 4 contre) adopte le budget primitif arrêté comme suit :

Fonctionnement : 5 500.00 €

Investissement : 550 500.00 €

Budget chaufferie bois : Approbation du compte administratif 2015

M. Le Maire ne participant pas au vote, le conseil municipal (17 pour) adopte le compte administratif 2015.

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	14743.51 €	0.00 €
Recettes	21 508.95 €	0.00 €
Résultats	6765.44 €	0.00 €

Budget Chaufferie Bois : vote du budget primitif 2016

Le conseil municipal, (18 pour) adopte le budget primitif arrêté comme suit :

- Fonctionnement : 20 511.65€

- Investissement : 0.00 €

Programme voirie 2016

Le conseil municipal a décidé de réaliser des travaux sur les routes retenues : rue de Kerall, Parking, Saint Draff, Kerfaven Kermat, Kerlaviou, Planten-Fouennou, Fouennou- Kerlann, Le Triskell. Une consultation d'entreprises sera lancée.

Travaux bâtiment Adventura (changement toiture)

Le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir l'entreprise Le Bellec pour réaliser les travaux de toiture sur le bâtiment de l'aventura.

Déplacement classe mobile (ancienne école)

Suite à la création de la 7^{ème} classe à l'école Jules Verne à compter de la rentrée de septembre 2016, la classe mobile située à l'ancienne école publique sera déménagée et installée à l'emplacement de la maison Quellenec qui a été acquise par la commune et qui sera

déconstruite. Les travaux de déménagement seront effectués par l'entreprise Solfab pour un montant de 8420.81 € HT. Le cabinet d'architectes ENO a été retenu pour réaliser le dossier de permis de construire.

Location bâtiment rue de Kermat

Le conseil municipal a décidé de poursuivre la location du bâtiment communal situé rue de Kermat à l'entreprise O&J RENOV et a fixé le montant mensuel du loyer à 200.00 €.

Cotisation Bibliothèque

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de passer le tarif de la cotisation à 15.00€ par famille à compter du 1^{er} avril 2016.

Service commun d'instruction des autorisations du droit des sols

A compter du 1^{er} avril 2016 le conseil municipal a confié à la communauté de commune du pays de Landivisiau l'instruction de l'ensemble des autorisations du droit des sols, en remplacement de la DDTM.

Achat panneaux d'information

Le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé l'achat de 3 panneaux : 1 sera installé sur la place et sur lequel sera affiché le plan de la commune et du bourg et les 2 autres seront installés aux entrée de bourg pour un coût de 5349.65 € HT.